

# Avis Technique 12/19-1782\_V1

*Revêtement mural intérieur  
par panneaux semi-rigides*

*Interior wall cladding by  
semi-rigid panels*

---

## **Procédés DECOCHOC, DECOCHOC (H2O); DECOCLEAN, DECOCLEAN (H2O); DECOWOOD, DECOWOOD (H2O); DECOTREND, DECOTREND (H2O)**

---

**Titulaire :**

Société SPM INTERNATIONAL  
16 rue Isabelle Eberhardt CS 92083  
FR-31019 TOULOUSE Cedex 2

Tél : +33 (0)5 34 39 40 00  
Fax : +33 (0)5 34 39 40 10  
Internet : [www.spm.fr](http://www.spm.fr)

**Groupe Spécialisé n° 12**

Revêtements de sol et produits connexes

Publié le 17 décembre 2019



Commission chargée de formuler des Avis Techniques et Documents Techniques  
d'Application

(arrêté du 21 mars 2012)

---

Secrétariat de la commission des Avis Techniques  
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2  
Tél. : 01 64 68 82 82 - Internet : [www.ccfat.fr](http://www.ccfat.fr)

**Le Groupe Spécialisé n° 12 « Revêtements de sol et produits connexes » a examiné, le 28 Mars 2019, Le procédé « DECOCHOC, DECOCHOC (H2O); DECOCLEAN, DECOCLEAN (H2O); DECOWOOD, DECOWOOD (H2O); DECOTREND, DECOTREND (H2O) » fabriqué par la société SPM. Il a formulé sur ce procédé l'Avis Technique ci-après. Cet Avis est formulé pour les utilisations en France européenne.**

## 1. Définition succincte

### 1.1 Description succincte

Procédé de recouvrement mural permettant la protection et l'habillage des murs dans les locaux secs ainsi que la protection face aux projections d'eau et à l'humidité dans les pièces humides visées au § 2.1 ci-après.

Le système comprend :

- Les panneaux de protection murale : DECOCHOC, DECOCLEAN, DECOWOOD, DECOTREND, et de leur version « H2O » pour les pièces humides ;
- Le profilé de diminution défini au paragraphe 2.2 du DTED ;
- Les cordons de soudure définis au paragraphe 2.3 du DTED ;
- Les produits de calfeutrement au paragraphe 2.4 du DTED ;
- Profile de finition d'angle, au paragraphe 2.5 du DTED ;
- La colle définie au paragraphe 4.622 du DTED.

### 1.2 Identification

La dénomination commerciale, le code article et le numéro de lot figurent sur les emballages des revêtements.

## 2. AVIS

### 2.1 Domaine d'emploi accepté

Ce procédé vise la protection des murs dans les zones pouvant recevoir des projections d'eau, de la vapeur d'eau ou des ruissèlements d'eau de façon occasionnelle ou régulière ainsi que dans les locaux secs ventilés et chauffés sans projection d'eau sur les parois.

Cette technique de pose est adaptée à la fois pour des mises en œuvre en neuf ainsi que pour la réhabilitation des locaux et vise les supports décrits et explicités ci-après.

Sont exclus, les pièces traversées par un joint de dilatation sur l'un des murs à traiter.

Les dispositions d'entretien du local au moyen d'un jet d'eau sous pression sont limitées à une pression d'eau de 3 bars maximum et une température d'eau de 60°C maximum.

En pièces sèches, tous types de revêtements de sol sont admis.

En pièces humides, les revêtements de sol admissibles sont :

- Sol PVC pour système douche sous Avis Technique de la société Gerflor : Cf. ATec « Système Taradouche » en vigueur avec remontée en plinthe ;
- Carrelage selon DTU en vigueur ;
- Résine selon DTU en vigueur.

Ces revêtements sont mis en œuvre conformément aux dispositions prévues par ces textes pour le domaine d'emploi considéré et à celles du § 4.72 ci-après.

### 2.11 Degré d'exposition à l'eau des parois pour les pièces humides

Suivant le Cahier du CSTB n° 3567 (voir tableau 11), les locaux visés sont les suivants :

**Tableau 1 : Définition des ambiances des différents locaux**

| Revêtement  | Type de locaux            |                |
|---|---------------------------|----------------|
| DECOCHOC,<br>DECOCLEAN,<br>DECOWOOD,<br>DECOTREND                 | EA, EB                    | Pièces sèches  |
| DECOCHOC H2O,<br>DECOCLEAN H2O,<br>DECOWOOD H2O,<br>DECOTREND H2O | EB+ privatif et collectif | Pièces humides |

Les locaux EC ne sont pas visés.

Les zones de douches de plein pied, avec ou sans receveur, ne sont pas visées.

### 2.12 Type de support

Les supports admis sont les supports décrits dans le Tableau 9 en Annexe du présent document.

En travaux de rénovation, sont également admis les anciens carrelages adhérents au support préparés selon § 4.51 du Dossier technique.

Les anciens revêtements PVC sont déposés afin de revenir au support.

### 2.13 Température de service des panneaux

Sont visés les locaux dont la température d'usage des murs n'excède pas 30°C, et dont la température ambiante peut monter ponctuellement à 40°C.

### 2.14 Température de pose des panneaux

La température de pose des panneaux doit être au-dessus de 15°C et la différence de température entre la pose et l'usage de la pièce ne doit pas être supérieure à 20°C (exemple : pose à 15°C, température d'usage à 35°C maxi).

## 2.2 Appréciation sur le produit, composant ou procédé

### 2.21 Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

#### Réaction au feu

Les panneaux de protection murale « DECOCHOC, DECOCLEAN, DECOWOOD, DECOTREND » d'épaisseur 2 mm font l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 du LNE n° P170048 du 17 Mars 2015 avec classement B-s2, d0 valable en pose collée avec une colle acrylique sur supports classés A1 ou A2-s1,d0 de masse volumique  $\geq 525 \text{ kg/m}^3$ .

Les panneaux de protection murale « DECOCHOC (H2O), DECOCLEAN (H2O), DECOWOOD (H2O), DECOTREND (H2O) » d'épaisseur 1,5 mm font l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 : 2013 du LNE n° P194271 du 02/08/2019 avec classement B-s2, d0 valable en pose collée avec une colle acrylique SPM (entre 250 à 350 g/m<sup>2</sup>) sur supports classés A1 ou A2-s1,d0 sans lame d'air de masse volumique  $\geq 525 \text{ kg/m}^3$ .

#### Travaux en présence d'amiante

L'ensemble des travaux de mise en œuvre du procédé sur ancien support contenant de l'amiante (reconnaissance comprise) relève du strict respect de la réglementation en vigueur.

#### Données environnementales

Il existe une Déclaration Environnementale (DE) pour le procédé DECOCHOC, DECOCHOC (H2O); DECOCLEAN, DECOCLEAN (H2O); DECOWOOD, DECOWOOD (H2O); DECOTREND, DECOTREND (H2O) mentionnée au paragraphe C1 du Dossier Technique Etabli par le Demandeur. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi des produits.

#### Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis.

Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

#### Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Les composants du procédé font l'objet de Fiches de Données de Sécurité (FDS) individuelles disponibles auprès du titulaire et qui portent sur la présence éventuelle de substances dangereuses et sur les phases de risque et les consignes de sécurité associées. L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ces composants (ou procédés) sur les dangers éventuels liés à leur mise en œuvre et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

### 2.22 Durabilité - Entretien

Les méthodes préconisées à l'article 6 du Dossier Technique pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver un aspect satisfaisant.

Lorsqu'il est prévu l'emploi d'un jet d'eau pour l'entretien des parois du

local, le maître d'ouvrage ou l'exploitant devra veiller à ce que la pression de celui-ci soit limitée à 3 bars et la température de l'eau limitée à +60°C.

### 2.23 Fabrication et contrôle

Cet Avis est formulé en prenant en compte les contrôles et modes de vérification de fabrication décrits dans le Dossier Technique Etabli par le Demandeur (DTED).

### 2.24 Mise en œuvre

Ce système de revêtement mural apparaît pouvoir être mis en œuvre par des entreprises ayant l'expérience de la pose de revêtements souples en PVC mais qui devront avoir été préalablement formées aux particularités du système, notamment aux techniques de découpe des panneaux, de leur formage à chaud et de soudure des joints. Seuls les produits préconisés par la Sté. SPM et décrits dans le système devront être mis en œuvre.

Au regard des spécificités des panneaux en PVC (dilatation thermique) et du domaine d'emploi visé, la mise en œuvre du système nécessite une étude de conception particulière à chaque chantier, afin de définir le calepinage (largeur des panneaux) et le positionnement des joints en fonction de la configuration du local, des équipements, des éléments traversants et des sollicitations attendues. Elle requiert aussi une reconnaissance et préparation soignée des supports ainsi que le respect d'une température ambiante minimale de +15 °C pour le stockage et pour la pose. Un soin particulier doit également être apporté au marouflage des panneaux, à la réalisation des soudures de joints, au traitement des raccordements et calfatages à l'aide du mastic silicone, et au recouvrement des remontées en plinthes du revêtement de sol le cas échéant.

L'entreprise devra se conformer au plan de calepinage du projet et veiller au strict respect des préconisations de mise en œuvre établies par la société SPM.

En particulier, elle devra veiller au strict respect :

- Des limites de températures de pose ;
- Des prescriptions de découpe des plaques en fonction de leurs dimensions et de la température de pose.

Le formage à chaud des plaques est requis au droit du recouvrement la remontée en plinthe du revêtement de sol PVC.

La mise en œuvre du recouvrement de la remontée en plinthe du revêtement de sol PVC sera réalisée exclusivement à l'aide de la colle acrylique SPM, en prévoyant le réchauffage localisé préalable du bord inférieur du panneau en PVC afin d'assurer un contact complet avec le support.

## 2.3 Prescriptions Techniques

### 2.3.1 Température de pose des panneaux

Le Maître d'ouvrage devra être informé des conditions de pose requises, et plus particulièrement de l'exigence particulière de température minimale de + 15 °C du local définie pour la pose ;

Le Maître d'œuvre devra prévoir les dispositions nécessaires au maintien de cette température pendant toute la durée des travaux ; l'entreprise de pose devra s'assurer du respect de cette exigence.

### 2.3.2 Formation des entreprises de pose

La société SPM doit obligatoirement former et agréer l'entreprise de pose par la Société SPM vis-à-vis des spécificités de mise en œuvre du système (découpe des panneaux, formage à chaud, soudures de joints...) ; elle devra systématiquement l'assister lors du démarrage du chantier.

Le maître d'œuvre devra s'assurer que l'entreprise est formée et agréée.

### 2.3.3 Assistance lors du chantier

La Société SPM devra préciser le délai entre la pose des panneaux PVC et la réalisation des soudures de joints ; celui-ci devra être respecté par l'entreprise.

### 2.3.4 Etude préalable

Une étude de conception devra être réalisée par l'entreprise de pose pour chaque chantier, afin de définir à minima le calepinage des panneaux et le positionnement des joints en fonction de la configuration du local, des équipements prévus, des éléments traversants et des sollicitations attendues, notamment thermiques, et de prévoir la modification de ce plan de calepinage initial, si un fractionnement supplémentaire des panneaux s'avérait nécessaire.

Cette étude doit être communiquée au maître d'œuvre.

### 2.3.5 Entretien – Surveillance – Réparation

La société SPM est tenue d'établir une notice d'entretien, de surveillance et de réparation.

L'entreprise devra remettre au maître d'ouvrage cette notice.

Le maître d'ouvrage et/ou l'exploitant devra assurer la surveillance régulière de l'état des joints entre plaques et des calfatages et faire procéder sans délai à leur réparation chaque fois que nécessaire.

## Conclusions

### Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine accepté (cf. paragraphe 2.1), est appréciée favorablement.

### Validité

A compter de la date de publication présente en première page et jusqu'au 28 mai 2024.

*Pour le Groupe Spécialisé n° 12  
Le Président*

## 3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

### 3.1 Antériorité d'Avis Technique

Il s'agit d'une première demande d'Avis technique.

Le présent procédé a fait précédemment l'objet de l'Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) n°2273.

Principales Modifications par rapport à l'ATEX n°2273 :

- L'introduction des panneaux de protection murale : DECOCHOC, DECOCLEAN, DECOWOOD, DECOTREND d'épaisseur 2 mm ;
- La revendication au niveau du domaine d'emploi, des locaux EA et EB (pièces sèches) à travers l'emploi des panneaux de protection murale DECOCHOC, DECOCLEAN, DECOWOOD, DECOTREND d'épaisseur 2 mm ;
- Gestion des angles de mur : l'introduction d'un profil de finition d'angle (Fin'Angle), préalablement mastiqué uniquement pour les pièces sèches.

### 3.2 Risque particulier lié au décollement des panneaux

Un risque de coupure superficielle sur une arête de panneau au droit d'un joint ou d'un calfatage ne peut être totalement exclu en cas de décollement localisé du panneau.

### 3.3 Risque particulier lié à la dilatation des panneaux

En ce qui concerne les supports en plaques de plâtre cartonné, le risque ne peut être complètement exclu d'une décohérence localisée du parement cartonné par rapport à l'âme en plâtre du support dans le cas d'une dilatation très importante des panneaux PVC consécutive à des conditions d'emploi inadaptées.

Il appartient au maître d'ouvrage et/ou l'exploitant de veiller au respect des limites de températures.

*Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n°12*

# Dossier Technique

## établi par le demandeur

## A. Description du système et de sa mise en œuvre

### 1. Principe

#### 1.1 Définition

Système de revêtements plastiques permettant la protection et l'habillage des murs dans les locaux secs ainsi que la protection face aux projections d'eau et à l'humidité dans les pièces dites d'eau comme les douches, vestiaires, salles de soin.

Le système comprend :

- Les panneaux de protection murale : DECOCHOC, DECOCLEAN, DECOWOOD, DECOTREND, et de leur version « H2O » pour les pièces humides,
- Le profilé de diminution défini au *paragraphe 2.2*,
- Le cordon de soudure définis au *paragraphe 2.3*,
- Le produit de calfeutrement au *paragraphe 2.4*,
- Profile de finition d'angle, au *paragraphe 2.5*,
- La colle définie au *paragraphe 4.622* ;

#### 1.2 Domaine d'emploi

Ce procédé vise la protection des murs dans les zones pouvant recevoir des projections d'eau, de la vapeur d'eau ou des ruissèlements d'eau de façon occasionnelle ou régulière ainsi que dans les locaux secs ventilés et chauffés sans projection d'eau sur les parois.

Cette technique de pose est adaptée à la fois pour des mises en œuvre en neuf ainsi que pour la réhabilitation des locaux et vise les supports décrits et explicités ci-après.

Sont exclus, les pièces traversées par un joint de dilatation sur l'un des murs à traiter.

Les dispositions d'entretien du local au moyen d'un jet d'eau sous pression sont limitées à une pression d'eau de 3 bars maximum et une température d'eau de 60°C maximum.

En pièces sèches, tous types de revêtements de sol sont admis.

En pièces humides, les revêtements de sol admissibles sont :

- Sol PVC pour système douche sous Avis Technique de la société Gerflor : Cf. ATec « Système Taradouche » en vigueur avec remontée en plinthe ;
- Carrelage selon DTU en vigueur ;
- Résine selon DTU en vigueur.

Ces revêtements sont mis en œuvre conformément aux dispositions prévues par ces textes pour le domaine d'emploi considéré et à celles du § 4.72 ci-après.

#### 1.21 Degré d'exposition à l'eau des parois pour les pièces humides

Suivant le Cahier de CSTB n° 3567 (voir tableau 11), les locaux visés sont les suivants :

Tableau 1 : définition des ambiances des différents locaux

| Revêtement  | Type de locaux            |                |
|---|---------------------------|----------------|
| DECOCHOC,<br>DECOCLEAN,<br>DECOWOOD,<br>DECOTREND                 | EA, EB                    | Pièces sèches  |
| DECOCHOC H2O,<br>DECOCLEAN H2O,<br>DECOWOOD H2O,<br>DECOTREND H2O | EB+ privatif et collectif | Pièces humides |

Les locaux EC ne sont pas visés.

Les zones de douches de plein pied, avec ou sans receveur, ne sont pas visées.

#### 1.22 Type de support

Les supports admis sont les supports décrits dans le Tableau 9 en Annexe du présent document.

En travaux de rénovation, sont également admis les anciens carrelages adhérents au support préparés selon § 4.51.

Les anciens revêtements PVC sont déposés afin de revenir au support.

#### 1.23 Température de service des panneaux

Sont visés les locaux dont la température d'usage des murs n'excède pas 30°C, et dont la température ambiante peut monter ponctuellement à 40°C.

#### 1.24 Température de pose des panneaux

La température de pose des panneaux doit être au-dessus de 15°C et la différence de température entre la pose et l'usage de la pièce ne doit pas être supérieure à 20°C (exemple : pose à 15°C, température d'usage à 35°C maxi).

## 2. Définitions

### 2.1 Revêtement de mur

Les revêtements de mur PVC en plaque citées en § 1.1 sont des revêtements techniques muraux en PVC rigide distribués par la société SPM :

- Aspect : unis, plaxé ;
- Grain : lisse, grainé ou veiné.

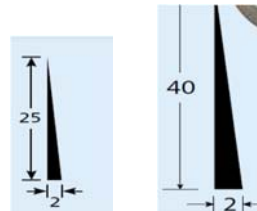
Tableau 2 : Caractéristiques techniques des panneaux cités ci-dessus

| Caractéristiques                             | Méthodes d'essais  | DECOCHOC<br>DECOCLEAN<br>DECOWOOD<br>DECOTREND   | DECOCHOC H2O<br>DECOCLEAN H2O<br>DECOWOOD H2O<br>DECOTREND H2O |
|--|--------------------|--|--|
| Largeur (mm)                                 | NF EN ISO 24341    | 1300 (0 ; +4)  |  |
| Longueur des plaques (mm)                    | NF EN ISO 24341    | 2500 (0 ; +10)   |  |
| Épaisseur (mm)                               | NF EN ISO 24346    | 2 ± 0.15   | 1.5 ± 0.15   |
| Poids (g/m <sup>2</sup> )                    | NF EN ISO 23997    | 2800 ± 150   | 2100 ± 150   |
| Tenue à la lumière                           | NF EN 20-105 B02   | > 6  |  |
| Traction des joints (kg/cm)                  | NF EN 684          | > 8  |  |
| Coefficient de dilatation (K <sup>-1</sup> ) | ISO 11359-2 : 1999 | 7.8 x 10 <sup>-5</sup>   |  |
| Résistance aux produits chimiques            | NF EN 26987        | Pas ou peu sensible aux acides et produits d'entretien, ainsi qu'aux produits hospitaliers |  |

### 2.2 Profilés de diminution

Compensation de l'épaisseur du revêtement de sol en remontée en plinthe avant la pose du revêtement mural. Voir schéma ci-dessous avec cotation en mm.

Distributeur : GERFLOR réf 0490 ou SPM.



### 2.3 Cordon de soudure PVC

Pour revêtement mural : cordon en PVC de soudure CR40 de la société GERFLOR.

En pièces humides, la jonction entre panneau sera impérativement faite avec ce cordon.

Distributeur : SPM.

## 2.4 Produit de calfatage

Mastic silicone OTTOSEAL® S54 de chez OTTOCHEMIE.

Ce produit est **uniquement utilisé** pour le calfatage de raccordement au plafond, tuyaux et gaines, au revêtement de sol type carrelage ou résine et aux huisseries.

En cas de locaux secs ou à température contrôlée, traitement possible pour les joints entre panneaux.

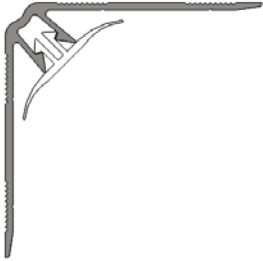
Distributeur : SPM.

## 2.5 Profils de finition d'angle

Profils d'angle cachant le raccordement dans l'angle des panneaux et laissant du jeu pour la dilatation. Composé de 2 profilés (embase PVC rigide acceptant des angles de 85 à 95 °, clip de finition en PVC rigide pour les clips et PVC souple pour les lèvres).

**Uniquement pour les pièces sèches.**

Distributeur : SPM.



## 2.6 Profil de finition sous plafond

Profilé destiné à assurer la finition du revêtement mural sous plafond. Il est composé d'une embase en Aluminium fixé mécaniquement sur le support et d'un clip de finition FIN'STOP.



Profilé FIN'STOP (à gauche) et de l'embase en Aluminium (à droite).

## 3. Fabrication et Contrôles

L'usine fabriquant les panneaux est certifiée ISO 9001. Elle fabrique les produits sur la base d'un cahier des charges spécifiant les caractéristiques des produits et les tolérances admises.

Le service qualité procède au suivi des fabrications :

- Contrôlé les matières premières et traçant celles-ci dans les lots de fabrication ;
- Contrôles en ligne sur les épaisseurs, la couleur ;
- Contrôles sur le produit fini sur épaisseur, couleur, rectitude, équerage, résistance mécanique, dimensions, brillance, retrait...

Les composants associés au revêtement de mur sont fabriqués de manière industrielle. Des contrôles ont lieu sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis.

## 4. Mise en œuvre

### 4.1 Nomenclature - Supports Muraux

#### 4.1.1 Supports muraux neufs admissibles :

Les supports neufs admis sont les supports décrits dans le Tableau 9 en Annexe du présent document, en fonction des types décrits dans le Tableau 1 et de l'exposition à l'eau.

#### 4.1.2 Supports muraux en rénovation :

Pour les rénovations lourdes (ancien revêtement abimé ou mur détérioré), il convient de retirer l'ancien revêtement s'il existe et de réhabiliter le mur (enduit, parement en plâtre cartonné...) afin de poser sur des supports identifiés au *paragraphe 1.22*.

La pose sur carrelage existant est admise si la tenue des carreaux est jugée suffisante et durable dans le temps pour pouvoir se poser dessus (Cf § 4.51 ci-après).

Une préparation du support doit être effectuée conformément au *paragraphe 4.3*.

### 4.2 Exigences - Dispositions constructives

Cf loi du 11/02/2005 : accessibilité.

Cf guide du 16/07/2012 : Mise en œuvre d'une douche de plain-pied dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neufs.

## 4.2.1 Exigences relatives aux supports neufs ou remis à nu

Cf Cahier des Prescriptions Techniques du CSTB n° 3781 de Mai 2017 et repris ci-dessous :

Dans tous les cas, le support (défini au §4.1) doit répondre aux exigences suivantes :

- Absence de pulvérulence superficielle, de trous ou de traces d'outils en partie courante et sur les bandes de jonction entre plaque de plâtre le cas échéant ;
- Horizontalité par rapport au plan de référence : < 3 mm/m sans dépasser 2 cm ;
- Aplomb : 5 mm sous la règle de 2 m ;
- Planéité locale : 1 mm sous le réglelet de 20 cm ;
- Humidité du support : les prescriptions de la norme NF P 74-204-1 (NF DTU 59.4) doivent être respectées (< 5% en poids) ;
- Dureté Shore C y compris sur bandes de jonction de plaques de plâtre : moyenne > 40 ;

## 4.2.2 Ancien carrelage

La reconnaissance du support est à effectuer suivant le cahier du CSTB 3528\_V3 §6.1 (ou E-Cahier 3528) ainsi que la réalisation de l'enduit.

## 4.2.3 Tuyauteries

### Au Mur

Les tuyauteries d'arrivée ou d'évacuation doivent être sorties de 5 cm au minimum.

L'espace entre la tuyauterie et le mur doit être de 5 cm afin de permettre la mise en œuvre des revêtements muraux cités en § 1.1.

## 4.3 Préparation du support mural

### 4.3.1 Travaux neufs

L'application d'un primaire compatible avec le support et la colle sera réalisée. Le primaire avant collage est destiné à renforcer la cohésion et l'adhérence du subjectile.

**Tableau 4 – Préconisation de primaire pour la colle acrylique SPM**

| Fabricant | Désignation                   |
|-----------|-------------------------------|
| UZIN      | Primaire Universel PE360 Plus |

Les supports admissibles pour les primaires sont décrits dans la FT du fabricant.

## 4.3.2 Travaux en rénovation

### 4.3.2.1 4.321 Supports remis à nu

Cf supports neufs (§4.3.1).

### 4.3.2.2 4.322 Pose sur carrelage

La reconnaissance et préparation du support est à effectuer suivant le cahier du CSTB 3528\_V3 §6.1 (ou E-Cahier 3528) ainsi que la réalisation de l'enduit.

Pour un collage optimum avec la colle acrylique SPM, il convient d'effectuer un enduit à aspect lisse ou un enduit de ragréage à aspect lisse (le produit doit être adapté au support rencontré et validé pour l'emploi en travaux de rénovation) sur l'ancien carrelage puis de primariser le nouveau support ainsi constitué.

## 4.4 Outils spécifiques

Les outils nécessaires à la mise en œuvre du procédé sont les suivants :



- **Mètre et crayon**  
Type ROMUS réf. 93290
- **Couteau griffe avec lames grands crochet**  
Type SPM OUTCU001
- **Rabot bois/PVC**  
Type Lino référence JANSER 262 413 000
- **Spatule INOX crantée de denture type A2**  
Type SPM OUTCC001
- **Scie circulaire avec lame carbure petite denture pour aluminium/PVC → coupe droite et délignage** Type ROMUS réf. 93891
- **Testeur d'humidité**  
Type ROMUS réf. 93250
- **Marouffeur double poignée**  
Type SPM OUTRM004
- **Colle SPM Acrylique**  
Type SPM AC003
- **Soudeuse manuelle LEISTER TRIAC S 230V 1550 W avec buse rapide pincée pour cordon 4/5 mm** Type SPM OUTMS001 ou ROMUS réf. 95078 + 95027
- **Joint silicone SPM**
- **Couteau ¼ de lune plat**  
Type ROMUS réf. 95140  
ou couteau Mozart ROMUS réf. 95130
- **Triangle à rainurer**  
Type ROMUS réf. 95185
- **Rabot araseur 2 lames**  
Type ROMUS réf. 95165
- **Scie cloche ou scie de précision**
- **Spatule à maroufler**  
Type ROMUS réf. 93148
- **Sangle de retenue**

## 4.5 Stockage et conditions de pose des revêtements muraux

### Stockage

Voir article 6.1.5 de la norme NF DTU 53.2 d'avril 2007.

### Conditions de température et d'hygrométrie

Les températures du support et de l'atmosphère doivent être au moins égales à + 15 °C.

- Vérifier le taux d'humidité de la surface à encoller en plusieurs endroits à l'aide d'un testeur d'humidité. Le taux d'humidité de la surface ne doit pas dépasser celui préconisée au §4.21.
- Les panneaux doivent être conditionnés à la même température que les locaux dans lesquels ils sont installés (24 h minimum) de façon à éviter les déformations.
- Les essais de chauffage et de climatisation des locaux doivent être effectués avant la pose des panneaux.
- Si les produits doivent être exposés à des variations de température importante entre la température d'usage et la température de pose, il faut prévoir les largeurs maximales des plaques en conséquence : l'espacement entre panneaux avant réalisation du joint doit être de 2mm.

**Pour les locaux secs ou à température contrôlée : pose des panneaux sans redécoupe de la largeur et avec un espacement de 2 mm**

**Pour les locaux pièces humides ou avec variation de température jusqu'à 40 °C ponctuellement :**

**Tableau 3 : Dimension des redécoupes de plaque en fonction de la température de pose :**

| Largeur de la plaque (mm) | T° de Pose       |        |
|---------------------------|------------------|--------|
|                           | 15°C < T ≤ 18 °C | > 18°C |
| > 1000                    | Recoupe          | OK     |
| ≤ 1000                    | OK               | OK     |

## 4.5.1 Pose sur carrelage

Pour un collage optimum avec la colle acrylique SPM, il convient d'effectuer un enduit à aspect lisse ou un enduit de ragréage à aspect lisse (le produit doit être adapté au support rencontré et validé pour l'emploi en travaux de rénovation) sur l'ancien carrelage puis de primariser le nouveau support ainsi constitué.

La reconnaissance et préparation du support est à effectuer suivant le cahier du CSTB 3528\_V3 §6.1 (ou E-Cahier 3528) ainsi que la réalisation de l'enduit.

## 4.6 Mise en œuvre du revêtement mural

### 4.6.1 Calepinage et préparation des plaques

Une étude de conception devra être réalisée pour chaque chantier, afin de définir notamment le calepinage des panneaux et le positionnement des joints en fonction de la configuration du local, des équipements, des éléments traversants et des sollicitations attendues en respectant les largeurs maximales des plaques définies au tableau 3.

### 4.6.2 Pose en Vertical des panneaux (largeur maxi de 1300mm)

#### 4.6.2.1 Conditions préalables

- A réaliser avant la pose des cornières des plafonds suspendus.
- Mise en place du matériau :

Tracé de l'aplomb de départ - Préparation des plaques

- Partir toujours d'un angle :
  - En cas d'angle préformé, l'utiliser comme gabarit et tracer un premier trait de référence.
  - Sinon partir de l'angle du mur en vérifiant l'aplomb de cet angle.
- Tracer une seconde verticale à une largeur de la plaque pour déterminer la surface à encoller.
- Mesurer la hauteur du mur à recouvrir.
- Découper les plaques à dimension en prévoyant du jeu en haut en cas d'arrêt sous plafond *figure 3* ou sous cornière *figure 2* (environ 3 mm).
- A l'arrivée sur l'angle suivant :
  - En cas d'angle préformé, l'utiliser comme gabarit et tracer un premier trait de référence et ajuster la plaque de la largeur moins l'espacement de 2 soudures (soit de 4 mm en fonction du *paragraphe 4.4*).
  - Sinon laisser 2 mm minimum par rapport à l'arrête de l'angle rentrant (uniquement pour les locaux secs. Cf § 4.6.3).

#### 4.6.2.2 Collage du revêtement de mur

L'application sera réalisée en simple encollage du support à partir de la colle acrylique SPM en émulsion déposée à la spatule finement dentée type A2 à raison de 250 à 300 g/m<sup>2</sup>. Le taux d'humidité du support et ambiant devra être en conformité avec les exigences du § 4.21.

Il est préconisé de nettoyer toute la surface lisse du panneau (côté colle) à l'aide d'un chiffon anti-poussière avant chaque collage.

Après gommage de la colle, poser et maroufler toute la surface du panneau.



Le fabricant du revêtement préconise la colle figurant dans le *tableau 5* ci-dessous :

**Tableau 5 : Préconisation des colles pour le revêtement de mur**

| Fabricant | Désignation                    |
|-----------|--------------------------------|
| SPM       | Colle acrylique SPM réf. AC003 |

### Recommandations pour le collage

Suivre scrupuleusement les prescriptions de la Fiche Technique.

Bien respecter le temps de gommage qui est fonction de la température, de l'hygrométrie ambiante, de la porosité du support et de la consommation de colle.

#### 4.6.2.3 Application des plaques

##### Pose en Vertical uniquement

Présenter les plaques debout.

Commencer par poser les angles (si ceux-ci sont préformés).

Afficher les plaques suivantes en laissant **2 mm minimum** de jeu entre chaque plaque en respectant les dimensions maximales de plaque.

Voir *tableau 3*.

## Marouflage

a) Lors de l'affichage

- Chasser l'air de haut en bas et du centre vers les bords.
- Pour les angles préformés
- Maroufler l'arête avec un chiffon et avec la roulette d'angle (sortant ou ouvrant)
- Maroufler de l'arête vers l'extérieur.

b) Marouflage final

- Maroufler avec une cale en liège, un chiffon ou maroufleur double poignée la totalité de la surface.

### 4.624 Thermo-soudure des joints

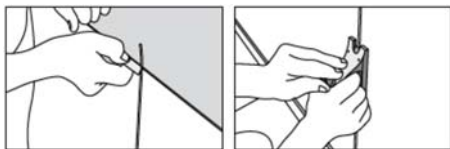
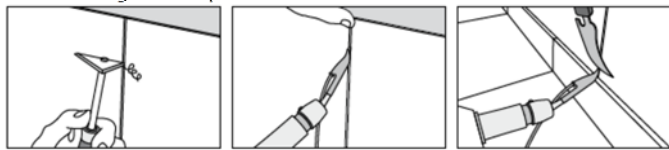
Traitement préconisé pour les locaux humides ;

Attendre 24h après collage des panneaux pour réaliser les joints thermo-soudés.

Espacement des lisières avant chanfreinage : 2 mm minimum.

#### *Toujours commencer par les joints verticaux*

- a) Chanfreinage manuel : régularité et nettoyage du joint (Il est impératif de supprimer toutes traces de colle dans les joints).
- b) Soudure à chaud obligatoire 450 °C à 500 °C d'un cordon de soudure CR40 de la société GERFLOR avec buse rapide spéciale avec événements (la buse doit être nettoyée après chaque hauteur de soudure).
- c) Arasage : il est réalisé en deux temps :
- - Pré-arasage avec un couteau ¼ de lune et un guide d'arasage
  - - Arasage avec Spatule à araser SLIM ou MOZART



### 4.625 Calfatage au Mastic

Traitement destiné uniquement aux locaux secs ou à température contrôlée ainsi que pour traiter les jonctions entre panneaux SPM et autres matériaux dans tous locaux.

Le mastic utilisé est le mastic OTTOSEAL® S54.

Espacement : 2 mm minimum.

Le traitement est réalisé de la façon suivante :

- Appliquer un ruban adhésif de protection de chaque côté du joint.
- Utiliser le pistolet à joint silicone pour étaler le cordon de silicone le long du joint.
- Étaler ensuite le silicone avec le doigt.
- Retirer les scotchs de protection.

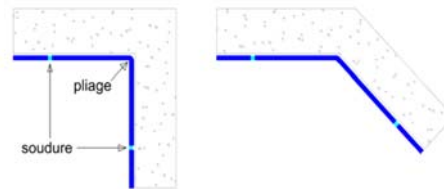


## 4.63 Traitement des angles

### 4.631 Locaux humides

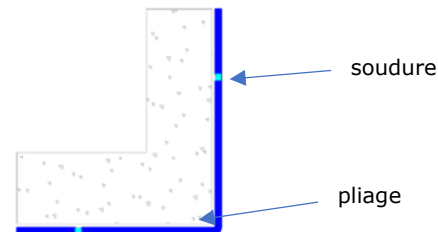
#### ANGLES RENTRANTS

Afin d'assurer une étanchéité au niveau des angles, il est conseillé de préformer chaque angle par pliage à chaud (Largeur minimale des côtés : 100mm) soit en usine soit sur place à l'aide d'une plieuse (réf. SPM OUTSH001 ou OUTSH002) et de réaliser une soudure (locaux humides) avec la plaque suivante ou par mastic OTTOSEAL® S54 (locaux secs ou à température contrôlée).



#### ANGLES SORTANTS

Afin d'assurer une étanchéité au niveau des angles, il est conseillé de préformer chaque angle par pliage à chaud (Largeur minimale des côtés : 100mm) soit en usine soit sur place à l'aide d'une plieuse (réf. SPM OUTSH001 ou OUTSH002) et de réaliser une soudure (locaux humides) avec la plaque suivante ou par mastic (locaux secs ou à température contrôlée).



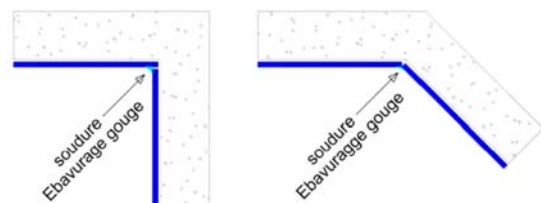
### 4.632 Locaux secs

#### ANGLES RENTRANTS

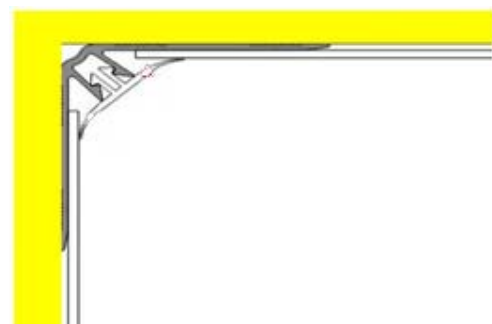
Il existe 3 possibilités dont la première est définie au § 4.631.

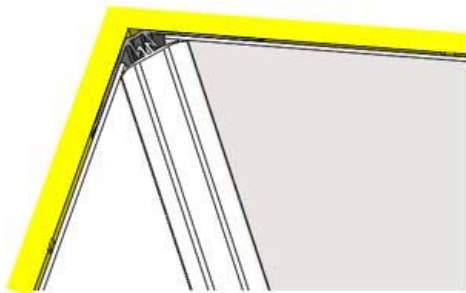
Les deux autres solutions sont les suivantes :

- 1) Réaliser les angles de mur en amenant les 2 plaques bord à bord avec un espacement (cf. §4.5) puis réaliser une étanchéité par un soudage avec le cordon en PVC de soudure Réf. DS003 avec ébavurage gouge ronde ou par mastic OTTOSEAL® S54.



- 2) On peut aussi réaliser les angles de mur en utilisant un profil de finition d'angle.





- Compensée : cette solution consiste, en cas d'épaisseur de la remontée en plinthe supérieure à celle du revêtement mural à compenser la différence par un enduit de rebouchage ou un profilé de diminution afin de réaliser un raccordement sur un même plan par une soudure ou un calfatage au mastic (même principe que pour la solution directe) Cf figure 4b, 5b en annexe.
- Recouvrement : cette solution consiste à venir recouvrir la remontée en plinthe (avec ou sans compensation de niveau) en venant coller la plaque murale sur la remontée et de finir par un éventuel mastic à l'extrémité inférieure du revêtement mural. Cf figure 4c en annexe.

#### 4.72 Cas des locaux humides

Le sol (PVC, carrelage ou résine) devra présenter une remontée en plinthe afin de venir se raccorder au revêtement mural et d'assurer une garde à l'eau étanche du sol en pièces humides.

Elle est réalisée soit par une plinthe manufacturée en cas de carrelage, soit par une remontée du revêtement sur le mur pour les résines et les sols PVC.

Les revêtements de sol admissibles pour les pièces humides sont :

- Sol PVC pour système douche sous Avis Technique : ATec « Système TARADOUCHE » de la société GERFLOR en vigueur avec remontée en plinthe ;
- Carrelage selon DTU en vigueur ;
- Résine selon DTU en vigueur.

Il existe différentes techniques de raccordement au revêtement mural sont les suivantes (elles sont détaillées au § 4.73, §4.74, §4.75 ci-après) :

Cas des revêtements de sols céramiques et résines :

- Directe : cette solution consiste, en cas d'épaisseur identique (+/- 1mm) de venir se raccorder par calfatage au mastic sur tout type de sol (sauf PVC). Cf figures 4a, 5a, 6 en annexe. Le calfatage au mastic est réalisé à partir du joint OTTOSEAL® S54 de chez OTTOCHEMIE.
- Compensée : cette solution consiste, en cas d'épaisseur de la remontée en plinthe supérieure à celle du revêtement mural à compenser la différence par un enduit de rebouchage ou un profilé de diminution afin de réaliser un raccordement sur un même plan par un calfatage au mastic (même principe que pour la solution directe) Cf figure 4b, 5b en annexe.

Cas des revêtements de sol PVC du système « TARADOUCHE » de la société Gerflor :

- Recouvrement : cette solution consiste à venir recouvrir la remontée en plinthe (avec ou sans compensation de niveau) en venant coller la plaque murale sur la remontée et de finir par un éventuel mastic à l'extrémité inférieure du revêtement mural. Cf figure 4c en annexe. Seule cette solution est admise.

Profilé de diminution : voir §2.3.

#### 4.73 Cas du soudage sur la remontée en plinthe

L'espacement des lisières avant chanfreinage doit être de 2 mm.

Les opérations successives sont les suivantes :

- Chanfreinage manuel : régularité et nettoyage du joint (Il est impératif de supprimer toutes traces de colle dans les joints).
- Soudure à chaud obligatoire 450 °C à 500°C avec buse rapide spéciale avec événements (la buse doit être nettoyée après chaque longueur de soudure).
- Arasage : il est réalisé en deux temps :
  - Pré-arasage avec un couteau ¼ de lune et un guide d'arasage ;
  - Arasage avec Spatule à araser SLIM ou MOZART

(Cf. Figures 4a et 4b en annexe)

#### 4.74 Cas calfatage au mastic sur la remontée en plinthe

Espacement des lisières doit être de 2 mm.

Les opérations successives sont les suivantes :

- Appliquer un ruban adhésif de protection de chaque côté du joint
- Utiliser le pistolet à joint silicone pour étaler le cordon de silicone le long du joint
- Étaler ensuite le silicone avec le doigt
- Retirer les scotchs de protection.

(Cf. Figures 5a et 5b, 6 en annexe)

#### 4.75 Cas du recouvrement de la remontée en plinthe

Le revêtement mural recouvre de 3 cm minimum la remontée en plinthe du revêtement de sol. Un profil de diminution (ou équivalent) est obligatoire pour monter sur le revêtement de sol si celui-ci est supérieur à 1mm d'épaisseur. Le collage des plaques sur la remontée en plinthe s'effectue avec une colle acrylique et il peut être nécessaire de chauffer localement le matériau pour faciliter le passage sur la remontée en plinthe.

### 4.64 Finitions

#### Cas passage tuyaux :

Réserver le passage des tuyaux avec une scie cloche avant la pose de la plaque.

Il est aussi possible de chauffer le matériau pour le ramollir et de le découper avec un cutter.

Tableau 6 : Cas d'emplois du mastic

|   |  |
|---|--|
| <b>Fixations murales</b><br><i>Le masticage des fixations murales doit être réalisé par l'entreprise de plomberie au moment de la mise en place des différents éléments (lavabos, armoires...).</i>   |  |
| - Lavabo, armoire toilette<br>- Chasse d'eau murale<br>- Barres d'appui<br>- Trappes de visite  | } Produit de calfeutrement<br>cf. paragraphe 2.4   |
|   |  |
| <b>Traversées murales (chauffage, sanitaires)</b><br><i>Le masticage des traversées murales doit être réalisé par l'entreprise de plomberie au moment de la mise en place des différents éléments (mitigeurs, pommeau ou support de flexible...).</i> |  |
| - Arrivée E.C./E.F. : douche, lavabo<br>- Évacuation : E.U./E.V.<br>- Chauffage   | } Produit de calfeutrement<br>cf. paragraphe 2.4   |
|   |  |
| <b>Électricité</b><br><i>Le masticage des éléments électriques doit être réalisé par l'entreprise d'électricité après la mise en œuvre des revêtements.</i>   |  |
| - Interrupteur<br>- Prise de courant  | } Cf. norme NF C 15-100<br>Distance minimale d'un point électrique, à partir du pommeau de douche fixe ou du départ du flexible : 1,20 m |
|   |  |
| <b>Ventilation naturelle : entrée basse/sortie haute</b><br><i>Le masticage des éléments doit être réalisé par l'entreprise après la mise en œuvre des revêtements.</i>   |  |
| - VMC : sortie murale/plafond   | Calfatage avec mastic<br>Cf. paragraphe 2.4  |

#### 4.641 Finition haute

- Directement sous plafond :
  - Deux cas de figure :
    - Joints mastic entre le revêtement et le plafond (Cf figure 3) ;
    - Profil FIN'STOP (Cf figure 7) ;
- Plenum
  - Deux cas de figure :
    - Derrière le plafond suspendu : remonté du revêtement de quelques centimètres au-dessus du plafond (cf. figure 1 en annexe) ;
    - Contre le plafond suspendu : joint entre le revêtement et la cornière-support du faux plafond (cf. figure 2 en annexe) ;

### 4.7 Traitement du raccordement avec le sol

#### 4.71 Cas des locaux secs

Tous types de revêtements de sol sont admis.

Le revêtement mural peut descendre jusqu'au sol et une plinthe manufacturée peut être collée sur le panneau.

Les différentes techniques de raccordement au revêtement mural sont les suivantes (elles sont détaillées aux §4.72 ci-après) :

- Directe : cette solution consiste, en cas d'épaisseur identique (+/- 1mm) à venir se raccorder par soudage, s'il s'agit d'un sol PVC, ou par calfatage au mastic, pour tout type de sol. Cf figures 4a, 5a, 6 en annexe. La soudure sur sol PVC se fera à l'aide du cordon de soudure CR40 de la société GERFLOR (voir chap. 4.624). Le calfatage par mastic est réalisé à partir du joint OTTOSEAL® S54 de chez OTTOCHEMIE.



1. Compensation de l'épaisseur du revêtement par enduit de rebouchage mural ou profilé de diminution
2. Suppression des pastilles avec un ¼ de lune sur 3 cm (sur sol PVC le cas échéant)
3. Protection du revêtement sous le recouvrement avec un adhésif de protection
4. Application de la colle acrylique sur le haut du revêtement de sol
5. Chauffer si besoin le panneau avant marouflage
6. Mastic sur champ (Cf. figures 4c en annexe)

Schéma explicatif : Figure 4c en annexe.

## 5. Mise en service

Voir § 8 de la norme NF DTU 53.2 d'avril 2007.

## 6. Entretien – Utilisation

Les panneaux ont été testés afin de résister aux principaux agents de nettoyage, de désinfection et aux produits antiseptiques couramment utilisés dans les collectivités et les établissements de santé.

Un nettoyage avec jet sous pression limitée (pression du réseau d'eau à 3 bars maximum et maximum 60°C) est possible **uniquement** si les joints d'étanchéité entre panneaux sont réalisés en thermo-soudage avec cordon PVC et avec un collage en plein des panneaux.

Entre autres, les tests réalisés avec les produits ci-dessous ont montré que les panneaux n'ont subi aucune altération :

**Tableau 7 : Préconisation des produits d'entretiens**

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Détergent                | SURFANIOS Premium<br>DETERG'ANIOS<br>UNIT PLUS (neutre)<br>VERIPROP (neutre)<br>DOPOMAT (alcalin)<br>TRACIFLEX (alcalin) |
| Détergents désinfectants | DS5001<br>DIVOSAN S4<br>DIESIN HG<br>SURFA'SAFE Premium  |
| Détartrant               | TASKI CALCACID   |
| Décapant                 | TASKI radical<br>SUMA D9.7<br>COPEX (pour trace caoutchouc)  |
| Dégraissant désinfectant | DDM  |
| Autres                   | Alcool à 70° modifié<br>Eau de javel<br>Eosine<br>Bétadine<br>Ammoniaque<br>Aniospray surf 29                            |

Les fréquences de nettoyage sont définies dans le *tableau 10*, ci-après.

Pour le nettoyage des panneaux, il est recommandé d'utiliser les produits ci-dessous :

- Ammonium
- Ethanol
- Alcool isopropylique
- Heptane

SOLVANTS À NE PAS UTILISER :

- White spirit
- Diluants peinture
- Essence

## 7. Soutien technique aux entreprises

### 7.1 Formation pose panneaux : stage avec attestation individuelle

La société SPM organise des stages sur 2 jours, validés par une attestation de compétence sur la pose des panneaux et leurs jonctions.

Le programme de formation porte notamment sur les aspects suivants :

- Principes généraux sur la mise en œuvre des panneaux et les soudures à chaud sur panneaux.

- Démonstration et application des panneaux ainsi que des soudures thermiques aux joints des panneaux et entre les panneaux et la remontée en plinthe.

### 7.2 Assistance lors du chantier

La société SPM est en mesure d'assister l'entreprise titulaire des travaux lors du démarrage du chantier si cette dernière lui en fait la demande.

## 8. Surveillance – Maintenance – Réparation

L'exploitant doit surveiller régulièrement la bonne tenue apparente de l'ouvrage et signaler au maître d'ouvrage et/ou à l'installateur d'origine les éventuelles anomalies qui pourraient d'après lui entraîner des risques sur la pérennité de l'ouvrage.

Une surveillance accrue au niveau des joints entre panneaux sera à mettre en place dans les zones fortement exposées à l'eau ou sollicitées mécaniquement par des jets sous pression, ceci pour éviter les ruptures d'étanchéité de l'enveloppe qui pourraient engendrer à terme des désordres.

Si les remarques formulées par l'exploitant s'avèrent fondées après analyse technique, l'installateur procédera aux travaux de réparation dans le cadre de ses engagements contractuels et/ou légaux.

Dans le cadre de cette surveillance, l'utilisateur devra signaler sans délai, pour réparations, les accidents consécutifs à l'exploitation des locaux et notamment les coupures accidentelles, les brûlures ponctuelles, etc.

## B. Résultats Expérimentaux

### Réaction au feu :

Cf. Article 2.21 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

### Tenue du plan de collage

- Essais de pelage suivant NF EN 1372 et cisaillement suivant NF EN 1373 (Résultats d'essais du laboratoire GERFLOR n° 14-12178 pour MS polymère et 14-11807 pour colle acrylique) ;

### Tenue des jonctions entre panneaux

- Evaluation de la performance des jonctions à l'étanchéité suivant méthodes internes dit de la colonne d'eau (Résultats d'essais du laboratoire GERFLOR n° 14-12072 et 14-12164) ;
- Evaluation de la résistance mécanique des jonctions suivant NF EN 684 (Résultats d'essais du laboratoire GERFLOR n° 12-11113, 12-11268, 14-12072 et 14-12164) ;
- Evaluation de la compression des jonctions suivant méthodes internes (Résultats d'essais du laboratoire GERFLOR n° 15-12318) ;
- Evaluation de la compression des jonctions en grandeur réelle, aux températures maxi d'usage et en nettoyage sous jet d'eau à 60° (Résultats d'essais du laboratoire CSTB n° R2EM-SIST-15-26060288) ;

### Stabilité & caractéristique produit

- Evaluation de la stabilité dimensionnelle et la dilatation suivant NF EN 23999 (Résultats d'essais du laboratoire GERFLOR n° 14-12149) ;
- Evaluation des caractéristiques du produit (Résultats d'essais du laboratoire GERFLOR n° 14-11807) ;

### Tenue au produit chimique :

- Evaluation de la résistance aux taches et produits chimiques suivant NF EN 26987 (Résultats d'essais du laboratoire GERFLOR n° 14-12173 et 14-11920) ;

### Résistance à l'impact :

- Evaluation de la résistance aux chocs suivant EN ISO 6603 (Résultats d'essais du laboratoire GERFLOR n° 14-11943) et suivant EN 259 (Résultats d'essais du laboratoire GERFLOR n° 14-11923) ;

### Emission COV :

- Evaluation des COV suivant EN ISO 16000 (Résultats d'essais du laboratoire Eurofin n° G09750B) ;

## C. Références

### C1. Données Environnementales<sup>1</sup>

Les panneaux de protection murale : DECOCHOC, DECOCLEAN, DECOWOOD, DECOTREND, et de leur version « H2O » pour les pièces humides font l'objet d'une Fiche de Déclaration Environnementale (DE) conforme à la norme NF P 01-010.

Le demandeur déclare que cette fiche est collective et fait l'objet d'une vérification par tierce-partie le 05/11/2018.

Cette DE a été établie le 07/2018 par KALEI. Elle est disponible sur le site [www.inies.fr](http://www.inies.fr).

Les données issues des DE ont pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels le produit visé est susceptible d'être intégré.

### C2. Autres références

- Début de la mise en œuvre du système SPM : 2000
- Surface réalisée depuis 2009 : 400 000 m<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Non examiné par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.

## Tableaux et figures du Dossier Technique

Tableau 8 – Nomenclatures des supports muraux (Cf Cahier des Prescriptions Techniques du CSTB n°3781 de Mai 2017)

| Nature des supports neufs pour revêtements muraux   | Nomenclature    | Documents de référence des ouvrages concernés  |
|---|-----------------|--|
| Murs en béton ou panneaux préfabriqués en béton<br>- en béton à parement courant<br>- en béton à parement soigné  | S1<br>S2        | NF P18-210-1 - DTU 23.1 : Murs en béton banché<br>NF P10-210-1 - DTU 22.1 + amendements : Murs en panneaux préfabriqués  |
| Enduits à base de ciment sur murs en béton ou murs et parois en maçonnerie<br>- enduits en mortier de ciment<br>- enduits en mortier bâtard<br>- enduits d'imperméabilisation de classe de résistance à la compression CS IV  | S3              | NF DTU 26.1 : Enduits traditionnels<br>Certification CSTBat des enduits monocouches d'imperméabilisation   |
| Enduits au plâtre sur murs et parois en maçonnerie<br>- enduits de dureté Shore C minimale ≥ 40<br>- enduits de dureté Shore C minimale ≥ 60  | S4<br>S5        | Avis Technique ou Documents Techniques d'Application<br>NF B12-301 - Plâtre pour enduits intérieurs à application manuelle ou mécanique de dureté normale ou de très haute dureté (1)<br>NF DTU 25.1 : Travaux d'enduits intérieurs en plâtre  |
| Ouvrages en plaques de parement en plâtre non hydrofugé (faces cartonées)<br>- complexes d'isolation thermique<br>- cloisons ou doublages de mur  | S6              | NF EN 520 - Plaques de plâtre<br>NF DTU 25.41 : Ouvrages en plaques de parement en plâtre<br>NF DTU 25.42 : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs - plaques de parement en plâtre - isolant<br>Avis Technique ou Documents Techniques d'Application visant les procédés de cloison et de doublage de mur                   |
| Ouvrages en plaques de parement en plâtre hydrofugé - type H1 (couleur verte ou identification spécifique)  | S7              | NF EN 520 - Plaques de plâtre (2)<br>NF DTU 25.41 : Ouvrages en plaques de parement en plâtre<br>NF DTU 25.42 : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs - plaques de parement en plâtre - isolant<br>Avis Technique ou Documents Techniques d'Application visant les procédés de cloison et de doublage de mur               |
| Cloisons en carreaux de plâtre<br>- cloisons en carreaux de plâtre standard (couleur blanche) ;<br>- cloisons en carreaux de plâtre hydrofugé (coloration bleue) ;<br>- cloisons en carreaux de plâtre hydrofugé « plus » ou « super » (couleur verte)  | S8<br>S9<br>S10 | NF EN 12859<br>NF P72-202 - DTU 25.31 : Exécution des cloisons en carreaux de plâtre<br>NF EN 12859<br>Avis Technique ou Documents Techniques d'Application visant les carreaux de plâtre hydrofugé<br>Avis Technique ou Document Technique d'Application visant les procédés de cloisons en carreaux de plâtre hydrofugés « plus » ou « super » |
| Cloisons en carreaux de terre cuite nus (non revêtus d'un enduit) :<br>- montage des cloisons réalisé avec un liant-colle à base de plâtre ;<br>- montage des cloisons réalisé avec un liant-colle à base de ciment   | S11<br>S12      | Avis Technique ou Documents Techniques d'Application visant les cloisons en carreaux de terre cuite  |
| Murs maçonnés en blocs de béton cellulaire nus<br>Cloisons nues montées avec un liant-colle à base de ciment (y compris non porteuses)  | S13             | NF P14-306 : Blocs de béton cellulaire autoclavé, éléments de catégorie C<br>NF DTU 20.1 : Ouvrage en maçonnerie de petits éléments - Parois et murs<br>NF DTU 20.13 : Cloison en maçonnerie de petits éléments  |
| <p>1. La classification actuelle des plâtres pour enduit est donnée par la norme NF B 12-301. Les spécifications relatives à la dureté des enduits en plâtre sont données dans le NF DTU 25.1 (article 8.4.2). La correspondance avec les désignations des plâtres données dans la norme NF B 12-301 est indiquée ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- exigence de dureté Shore C minimale &gt; 40 : cette exigence est satisfaite pour les plâtres PFM (autrefois PFC) et les plâtres PGM (autrefois PGC) ;</li> <li>- exigence de dureté Shore C minimale &gt; 60 : cette exigence est satisfaite pour les plâtres PFP, PGP, PFM-THD, PGM-THD, PFP-THD, PGP-THD (autrefois plâtre à projeter et plâtre THD). Les plâtres THD dont la dureté Shore C minimale est supérieure à 75 satisfont bien entendu à cette prescription.</li> </ul> <p>2. Les plaques hydrofugées type H1 font l'objet de la marque NF.</p> |                 |  |

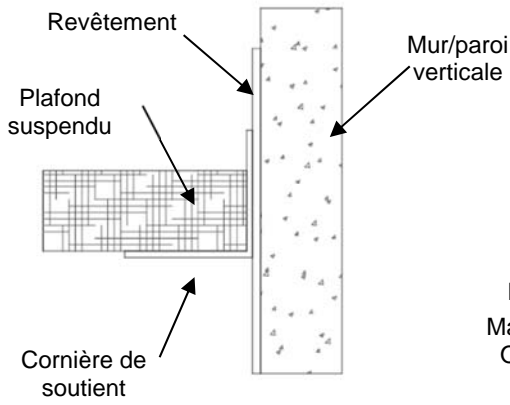
**Tableau 9 – Supports muraux admissibles en fonction de l'exposition à l'eau (adapté du Cahier des Prescriptions Techniques du CSTB n°3781 de Mai 2017 )**

| Support<br>Local | Béton |     | Enduit base ciment | Enduit base plâtre |    | Cloison ou doublage de mur en plaques de plâtre cartonné |    | Cloison en carreaux de plâtre |    |     | Cloison en carreau de terre cuite |     | Maçonnerie en blocs de béton cellulaire |
|------------------|-------|-----|--------------------|--------------------|----|--|----|-------------------------------|----|-----|-----------------------------------|-----|---|
|                  | S1    | S2  | S3                 | S4                 | S5 | S6   | S7 | S8                            | S9 | S10 | S11                               | S12 | S13                                     |
| EA / EB          | (1)   |     | (3)                |                    |    | (7)  |    |                               |    |     | (4)                               | (5) | (6)                                     |
| EB + privatif    | (1)   |     | (3)                |                    |    | (7)  |    |                               |    |     | (4)                               | (5) | (6)                                     |
| EB + collectif   | (2)   | (2) | (3)                |                    |    |  |    |                               |    |     |                                   | (5) | (6)                                     |

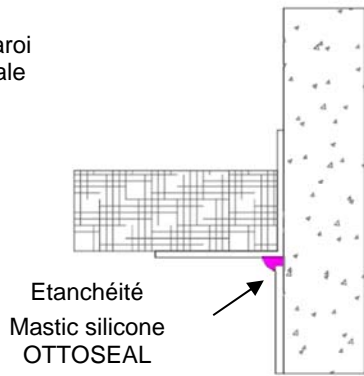
|     |   |
|-----|---|
|     | Support admis en pose collée directe.   |
|     | Support non admis.  |
| (1) | Recouvert d'un enduit à aspect lisse de type S5 ou d'un enduit de ragréage à aspect lisse base ciment.<br>Dans le cas d'une rénovation, l'enduit base plâtre existant peut être conservé sous réserve d'une préparation adaptée après reconnaissance préalable. |
| (2) | Recouvert d'un enduit à aspect lisse ou d'un enduit de ragréage à aspect lisse base ciment.   |
| (3) | Égrené et/ou recouvert d'un enduit de ragréage base ciment à aspect lisse (au sens du DTU 59.4).  |
| (4) | S11 avec finition base plâtre haute dureté.   |
| (5) | S12 recouvert d'un enduit spécifique, base ciment à aspect lisse (au sens du DTU 59.4), décrit dans l'Avis Technique du support.  |
| (6) | Recouvert d'un enduit spécifique base ciment pour béton cellulaire à aspect lisse (au sens du DTU 59.4).  |
| (7) | S6 : ces supports ne sont admis qu'en rénovation et dans le cas de plaques peintes uniquement, sous réserve de réaliser une préparation adaptée après reconnaissance préalable.   |

**Tableau 10 – Entretien – utilisation**

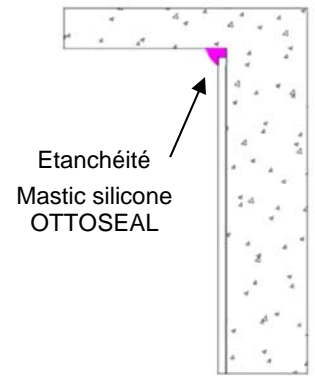
| Locaux humides   | Mise en service                  | Protection | Entretien journalier            | Entretien hebdomadaire ou mensuel              |
|------------------|----------------------------------|------------|---------------------------------|--|
| Revêtement mural | Nettoyage avec détergent neutre. | Non        | Nettoyage avec détergent neutre | Lessivage.<br>Nettoyage avec détergent neutre. |



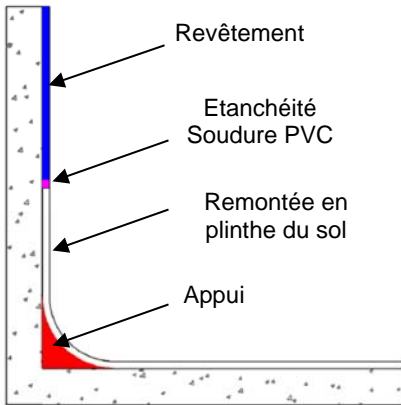
**Figure 1 - Finition au-dessus du niveau du plafond suspendu**



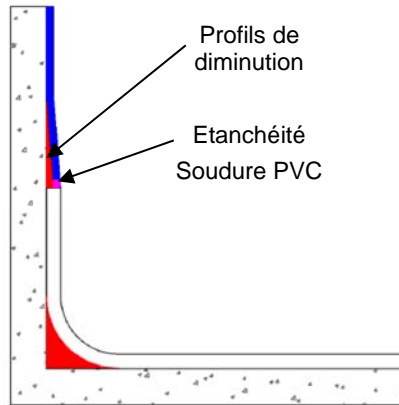
**Figure 2 - Finition au niveau du plafond suspendu**



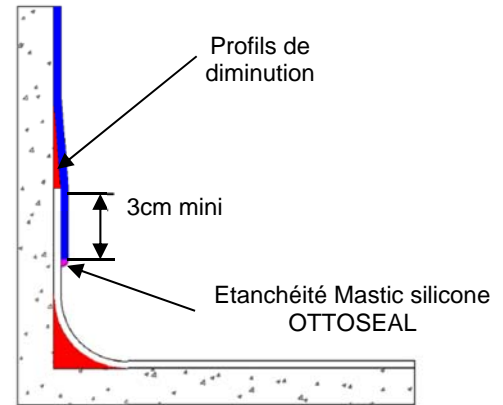
**Figure 3 - Finition au niveau du plafond**



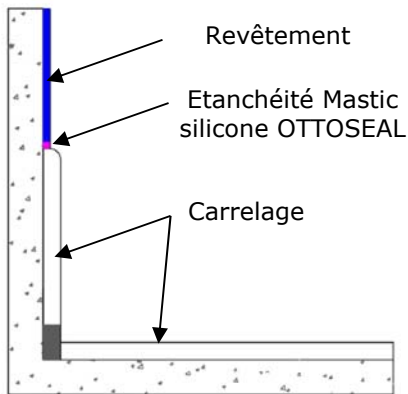
**Figure 4a - Remontée en plinthe sur sol PVC : soudage/joint direct (uniquement pièces sèches)**



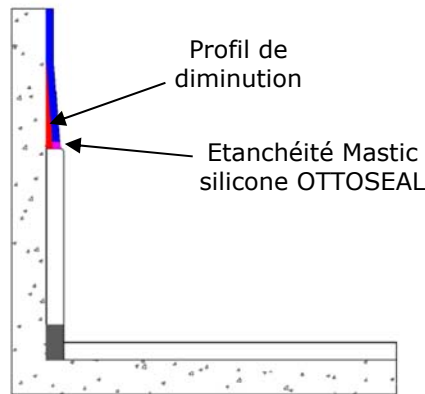
**Figure 4b - Remontée en plinthe sur sol PVC : soudage/joint avec profil de diminution ou enduit (uniquement pièces sèches)**



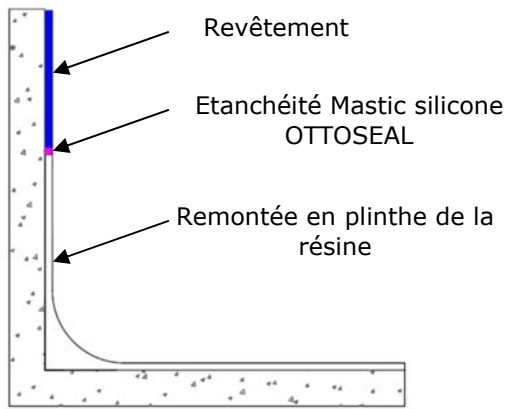
**Figure 4c - Remontée en plinthe sur sol PVC : joint et chevauchement avec profil de diminution ou enduit**



**Figure 5a - Remontée en plinthe sur sol carrelage : joint direct**



**Figure 5b - Remontée en plinthe sur sol carrelage : joint avec profils de diminution**



**Figure 6 - Remontée en plinthe sur sol résine : joint direct**



**Figure 7 – Finition sous plafond avec profilé FIN'STOP**

Tableau 11 - Degré d'exposition à l'eau des parois

| Types de local   | Exposition à l'eau  | Entretien – nettoyage  | « Exemples » de classement minimal de locaux  |
|--|---|--|---|
| <b>EA</b><br>Locaux secs ou faiblement humides                             | Les parois ne sont pas exposées à l'eau.  | L'eau intervient seulement pour l'entretien et le nettoyage, mais jamais sous forme d'eau projetée.<br>Nettoyage réalisé selon des méthodes et avec des moyens non agressifs.  | Locaux normalement ventilés et chauffés :<br>- chambres ;<br>- locaux de bureau ;<br>- couloirs de circulation.   |
| <b>EB</b><br>Locaux moyennement humides                                    | En cours d'exploitation du local, l'eau intervient ponctuellement sous forme de rejaillissement sans ruissellement.   | L'eau intervient pour l'entretien et le nettoyage, mais jamais sous forme d'eau projetée sous pression.<br>Nettoyage réalisé selon des méthodes et avec des moyens non agressifs.  | Locaux normalement ventilés et chauffés :<br><u>Locaux à usage collectif</u> :<br>- salles de classe ;<br><u>Locaux à usage privatif</u> :<br>- local avec un point d'eau (cuisine, WC, ...) ;<br>- celliers chauffés ;<br>- cuisines privatives.   |
| <b>EB+</b><br><b>Locaux privatifs</b><br>Locaux humides à usage privatif   | En cours d'exploitation du local, l'eau est projetée épisodiquement sur au moins une paroi (ruissellement).   | L'eau intervient pour l'entretien et le nettoyage, mais jamais sous forme d'eau projetée sous pression.<br>Nettoyage réalisé selon des méthodes et avec des moyens non agressifs.  | Locaux normalement ventilés et chauffés :<br>- salles d'eau intégrant un receveur de douche et / ou une baignoire ;<br>- celliers non chauffés, garages ;<br>- cabines de douche ou salles de bains à caractère privatif dans des locaux recevant du public : douches dans les hôtels, les résidences de personnes âgées et dans les hôpitaux ;<br>- bloc WC et lavabos dans les bureaux.   |
| <b>EB+</b><br><b>locaux collectifs</b><br>Locaux humides à usage collectif | En cours d'exploitation du local, l'eau intervient sous forme de projection ou de ruissellement et elle agit de façon discontinue pendant des périodes plus longues que dans le cas EB+ privatifs, le cumul des périodes de ruissellement sur 24 h ne dépassant pas 3 heures. | L'eau intervient pour l'entretien et le nettoyage.<br>Ce type de locaux est normalement lavé au jet : des dispositions d'évacuation d'eau au sol doivent être prévues (exemple siphon de sol).<br>Le nettoyage au jet d'eau sous pression supérieure à 10 bars est exclu.<br>Le nettoyage (fréquence généralement quotidienne) est réalisé avec des produits de pH entre 5 et 9 à une température ≤ 40 °C. | - douches individuelles à usage collectif dans des locaux de type : internats, usines ;<br>- vestiaires collectifs sauf communication directe (*) avec un local EC ;<br>- offices, local de réchauffage des plats sans zone de lavage ;<br>- salles d'eau à usage privatif avec un jet hydro-massant dans le receveur de douche et/ou la baignoire ;<br>- laverie collective n'ayant pas un caractère commerciale (école, hôtel, centre de vacances, ...) ;<br>- sanitaires accessibles au public dans les locaux de type ERP : école, hôtels, aéroports, ... |